

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-02-25

Rennes, le 25/02/2025

Objet : Prudence sur les chemins de halage - Vilaine

AVIS AUX USAGERS – CHEMIN DE HALAGE VILAINE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;

CONSIDERANT la dégradation des chemins de halage, de la commune de Rennes à la commune de Redon, suite à la crue de la Vilaine ;

La Région Bretagne appelle à la plus grande prudence les usagers empruntant les chemins de halage de la Vilaine entre Rennes et Redon.

Une signalisation de danger sera implantée à chaque entrée significative des chemins de halages.

Une copie du présent avis sera transmise aux communes entre Rennes et Redon.

Cet avis met fin à l'arrêté d'interdiction de circulation du 20 février 2025.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY